quer les propositions de leurs chefs, juges naturels de leur aptitude.

Les conducteurs des ponts et chaussées, dont l'administration apprécie depuis longtemps le zèle et le dévouement, peuvent être assurés qu'aucune occasion ne sera négligée pour améliorer leur situation. Les Chambres leur en ont donné récemment une preuve nouvelle en consentant une augmentation sensible du traitement, au budget de 1879, pour les sous ingénieurs, conducteurs principaux et conducteurs de 1re et de 2e classe.

J'adresse directement ampliation de la présente circulaire à MM. les ingénieurs en chef, en les priant d'en donner connaissance au personnel placé sous leurs ordres.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre des travaux publics,
C. DE FREYCINET.

—

M. le général Billot, sénateur, nommé au commandement de la 1re division d'infanterie (1er corps d'armée), est arrivé jeudi soir à Lille. Il a reçu vendredi, à une heure, à l'hôtel de l'Europe où il est descendu, toutes les autorités militaires et civiles de Lille.

—

Les assises du Nord pour la première session de 1879, s'ouvriront à Douai, le lundi, 10 février prochain, sous la présidence de M. le conseiller Hibon, assisté de MM. Maurice et Quinion-Hubert, conseillers.

Les assises du Pas-de-Calais s'ouvriront à Saint-Omer, le lundi 3 mars prochain, sous la présidence de M. le conseiller Desticker, assisté de MM. Gobert, vice-président et Bourgois, juge au tribunal de Saint-Omer.

—

Nous avons le regret d'apprendre la mort de l'abbé Clainpanain, de Lille, directeur spirituel du noviciat des Petites-Sœurs-des-Pauvres, décédé cette semaine en Angleterre, où il avait été envoyé en mission par ses supérieurs.

—

Nominations ecclésiastiques : — M. Lefebvre, curé d'Onnaing, est nommé doyen-curé de Marchiennes.

M. Dorchies, vicaire de Wallers, est nommé curé d'Aibes et Quievelon.

M. Claise, vicaire de Douai, Notre-Dame, est nommé curé de Ligny.

M. Pannier, nouveau prêtre, ordonné à Paris, est nommé vicaire de Douai, Notre-Dame.

—

On écrit :

« Les habitants de la paroisse d'Haubourdin ont été tout heureux, dimanche dernier, en voyant pour la première fois dans leur belle église, une nouvelle chaire de vérité digne de l'édifice qui la recevait. De l'avis de tous, cette chaire fait le plus grand honneur à M. Buisine qui l'a exécutée avec un goût et un talent dignes de sa vieille réputation.

» Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Fichaux, professeur de philosophie au collége de Tourcoing. Bien que la modestie du prédicateur s'en soit défendue, il lui appartenait, à lui enfant de la paroisse, de rappeler le rôle de la prédication évangélique dans le monde. »

—

M. Broutin, grand prix de Rome, est remis de l'indisposition qui l'a retenu dans sa famille à Orchies. Il vient de partir pour l'Italie.

—

Nos lecteurs se rappelleront certainement l'excellent chanteur Ch. Lepers, qui fût pendant quelques années à Roubaix de tous les concerts et de toutes les fêtes musicales. Ch. Lepers, doué d'un véritable tempérament d'artiste, ayant remporté les prix de chant et d'opéra-comique au Conservatoire de Paris, fit partie de plusieurs troupes lyriques, de premier ordre, et toujours il se distingua par son excellente méthode, sa diction pure et nette. Il créa le rôle de Turlupin dans l'opéra-comique de Guiraud : *Madame Turlupin* ; récemment encore il remplaçait Bouhy dans le rôle caractéristique de Domingo qui traverse d'une façon si pittoresque l'opéra de Massé, *Paul et Virginie*, et il trouvait moyen de se faire applaudir après son remarquable collègue dans la romance si touchante : «*l'Oiseau s'envole.....*»

Nous sommes heureux d'annoncer que Ch. Lepers vient de créer le rôle de Favart, dans le nouvel opéra d'Offenbach, *Madame Favart;* notre concitoyen se fait applaudir chaque soir pour le charme de sa voix, le fini de son interprétation, la rondeur de son jeu; le public ne lui ménage pas son approbation et lui fait bisser à toutes les représentations la joyeuse *chanson de l'échaudé* et la gracieuse cantilène : « *Quand il cherche dans sa cervelle.....* »

La jolie partition d'Offenbach fait, chaque soir, salle comble, et une bonne partie du succès en revient aux interprètes parmi lesquels Charles Lepers occupe une place très-honorable.

—

Pendant le cours de l'année qui vien de s'écouler, nous avons eu bien souvent l'occasion de narrer les exploits de chevaliers et chevalières d'industrie, escroquant au moyen d'expédients toujours vieux et toujours nouveaux, les trop crédules personnes qui se laissaient prendre à leurs sornettes ; mais il ne nous souvient pas d'avoir jamais eu à parler d'un fait d'escroquerie aussi complet, que celui dont nous allons entretenir nos lecteurs.

Mme Florent, née Lemoinne est venue, dans le courant de l'année dernière se fixer à Roubaix, en compagnie de son mari. Cette femme se disait rentière et racontait à qui voulait l'entendre, que sa fortune consistait en actions charbonnières auxquelles venait s'ajouter une pension qui lui était payer par l'Etat ; de plus Mme Florent, toujours d'après son dire, bien entendu — avait été longtemps cantinière et le courage dont elle avait preuve pendant la campagne de 1870, lui avait valu la croix de Légion d'Honneur.

Aussi, lorsqu'il y a trois mois, Mme Florent se présenta chez une de ses voisines, une ouvrière de l'Epeule, pour la prier de lui avancer une somme relativement forte, en attendant qu'elle fît vendre une de ses actions, par son représentant, à Paris, cette femme se hâta-t-elle de lui remettre l'argent qu'elle avait d'abord destiné à son boulanger. Quelques jours plus tard, c'était une mère de famille, la femme d'un maçon, Mme T.... qui se laissait éblouir par les fallacieuses promesses de la pseudo-légionnaire et lui livrait, à l'insu de son mari, les économies du ménage. Bref, six autres personnes se laissèrent prendre au piége et Dieu sait où se seraient arrêtées les menées de Mme Florent, si une de ses victimes n'avait conçu des doutes — trop tardifs, hélas ! — sur l'honorabilité de la rentière et n'avait prié M. Barroyer, commissaire du 2e arrondissement, d'éclaircir ce mystère.

On devine alors ce qui arriva. Il fut bientôt établi que non-seulement Mme Florent n'avait jamais été décorée de la Légion d'honneur, mais qu'elle n'avait même pas un rouge liard dont elle pût disposer. Comme actif, elle ne possède que deux condamnations qui ont été prononcées contre elle en 1870 et en 1875, la première à quatre mois de prison pour mendicité et la seconde à trois ans de prison et cinq ans de surveillance.

—

Un commencement d'incendie s'est déclaré, la nuit dernière, rue n° 7 au Pile, chez M. Lagache, cabaretier.

Le feu a pris naissance dans une petite pièce située derrière l'estaminet et contenant des objets mobiliers. L'aide de quelques personnes a suffi pour éteindre ce commencement d'incendie dont la cause est inconnue.

Les dégâts, assurés à la *Compagnie Commerciale*, s'élèvent à la somme de 100 fr.

—

L'enquête relative à la rixe qui a eu lieu, à Leers, dans la soirée du 1er janvier, se poursuit activement. Quinze témoins ont été entendus, hier, à Lille, par M. le procureur de la République. Malgré les vives dénégations opposées par le cabaretier Couque, aux déclarations de M. Mas, celui-ci persiste dans son accusation.

L'état du malheureux Fauvarque s'est un peu amélioré ; les médecins ne répondent cependant pas encore de le sauver.

Le cabaretier Couque a été, sur la demande du maire de Leers, nous dit-on, remis en liberté sous caution.

—

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est hier, qu'ont comparu, devant le tribunal correctionnel de Lille, les quatre gamins arrêtés à Roubaix, le mois dernier, sous l'inculpation de vol. Pollet a été condamné à passer trois mois dans une maison de correction, Heirsbulk, deux mois et Dassonville, un mois. Sherperel passera un mois en prison, pour vagabondage.

—

L'ouvrier qui a été frappé de mort subite avant-hier soir à la gare de Roubaix, se nommait bien, comme nous l'avons dit hier, Auguste Braemt et était âgé d'environ 50 ans. Il travaillait comme ouvrier chapelier chez M. Petit, à Roubaix. M. Braemt était marié mais n'avait pas d'enfants. Son corps a été réclamé aujourd'hui par les membres de la famille et a été transporté à Lille, cette après-midi.

—

Il y a quelques jours, M. et Mme Perche, cabaretiers, rue du Fort, avaient, pendant une absence qu'ils étaient forcés de faire, confié la gestion de leur établissement à une femme de ménage, Flore M..., en qui ils avaient toute confiance. Cette confiance, Flore M..., ne la méritait guère, car avant-hier, profitant d'un moment où elle était seule, elle monta dans la chambre à coucher de Mme Perche et s'appropria une somme de 110 fr. que l'on avait eu l'imprudence de déposer dans une armoire non fermée. Mais le vol n'a pas tardé à être découvert et Flore M... a été mise sous les verroux.

—

La fortune n'est pas toujours aveugle, en voici une preuve :

Au tirage pour le remboursement d'un emprunt de ville, le gros lot de 10,000 francs a été gagné par un honnête ouvrier de Lille, qui s'est toujours distingué par son ardeur au travail. Cet heureux gagnant se nomme Boursot, il est domicilié rue au Peterinck et travaille à la filature de M. Pouiller-Longhaye.

—

Jeudi matin, vers cinq heures, des soldats de garde entendaient des plaintes dans la direction de la porte de Valenciennes à Lille. Il se rendirent à l'endroit d'où partaient ces plaintes et trouvèrent étendu sur le sol un individu âgé d'une trentaine d'années dont le visage était couvert de sang. Cet individu n'était vêtu que d'un simple gilet de flanelle. Les soldats l'enveloppèrent dans leurs capotes et voulurent le conduire dans une maison voisine pour lui prodiguer les soins que réclamait son état ; mais le malheureux avait une jambe fracturée, en sorte qu'il ne put faire un seul pas. On dut aller chercher une voiture de place.

Transporté au poste militaire, le blessé a été reconnu pour être un nommé Carlos, domicilié près de la porte de Valenciennes. Aux questions qui lui ont été adressées, il a répondu que ses blessures étaient volontaires et qu'il se les était faites en se jetant de sa chambre sur le pavé, d'une hauteur de sept mètres.

On attribue cette tentative de suicide à des chagrins de famille : Carlos vivait séparé de sa femme.

—

C'est le 31 de ce mois, que commenceront devant le tribunal correctionnel de Paris les débats sur la poursuite intentée, en France, à M. Philippart, à raison de ses gestions financières. Les préventions qui résultent de l'ordonnance de renvoi sont nombreuses et les débats rempliront plusieurs audiences. M. le substitut Cabary soutiendra la prévention Me Lenté défendra M. Philippart.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Du Phospho-Guano. — Ses caractères. — Tromperie sur le dosage. — Les chimistes de Paris en contradiction avec les chimistes Lillois. — Théorie de la Rétrogradation.

L'audience de ce jour était un véritable cours de chimie. Les expressions techniques, les termes savants se heurtaient dans l'air à chaque instant ; l'azote, l'acide phosphorique la chaux y formaient un mélange des plus étranges, et les gendarmes de service eux-mêmes, l'oreille attentive, écoutaient profondément surpris.

Monsieur Bloch, de la Maison Meyer et Bloch de Purdis, comparaissait sous la prévention de tromperie dans la nature et le dosage des éléments composant le phospho-guano, délit prévu par l'art. 1er de la loi du 27 juillet 1867.

La maison Mayer et Bloch, s'était mise en relations avec M. D....., marchand de charbon à Roubaix, au mois de Juillet 1877 et celui-ci avait accepté un dépôt de l'Engrais dit phospho-guano dans ses magasins. A quelque temps de là M. D..... se rendit acquéreur pour son compte de 5000 kilog de guano. Il voulut revendre cette marchandise, mais tous les acheteurs la refusèrent sous prétexte que le Guano livré ne renfermait pas les 25 0/0 de phosphate assimilable et soluble annoncés par les prospectus de la maison Mayer et Bloch.

M. D..... vit qu'il avait été trompé et sept ou huit mois plus tard seulement fit faire l'analyse du guano. Les chimistes à qui cette analyse avait été confiée n'ayant trouvé que 14 0/0 environ de phosphate assimilable et soluble, le parquet se saisit de l'affaire et poursuivit 11 Bloch et Mayer,

M. Ladurot, chef de la station agronomique du Nord, M. Schmidt, professeur de chimie à l'Université catholique de Lille, viennent rendre compte au tribunal du résultat de leurs observations.

Le phospho-guano est un engrais dont les principes utiles sont seulement l'azote et l'acide phosphorique. Chacun sait que cet acide se combinant avec la chaux forme du phosphate de chaux.

Or il existe trois espèces de phosphates : le phosphate monobasique, le phosphate bibasique ou rétrogradé. Ces deux premiers sont seuls utiles et on a l'habitude de les réunir, dans l'agriculture, sous un même nom : phosphate assimilable. Quant au phosphate tribasique, il est insoluble et pourtant ne peut être utilisé.

Ladurot et Smidt d'accord avec Béchamp, *prétendent que dans le phospho-guano livré*, il ne se trouvait que 14 % de phosphate assimilable : et Bloch et Mayer, en annonçaient 25 %.

Le Tribunal s'intéresse vivement aux débats de cette affaire d'un nouveau genre, et se sent bercé agréablement sur une mer de phosphates assimilables et solubles. Les expressions chimiques ne sont plus qu'un jeu ; la méthode de Joury, par laquelle ont procédé les experts, n'a plus de détours ; tout le monde sait bientôt les différentes formules qui correspondent aux produits énoncés

M. Bloch, de son côté, prétend qu'il a livré du phospho-guano dans les conditions annoncées, que M. D..., aurait dû faire analyser l'engrais dans les dix jours et non huit mois après, car, ajoute-t-il, le guano, par l'effet du temps, perd de sa richesse en acide phosphorique ; en un mot, la rétrogradation se produit. A l'appui de ce qu'il avance, le prévenu cite les appréciations de MM. Barat et Marais, chimistes à Paris, qui soutiennent que, par l'effet du temps, les phosphates sont à l'état tribasique, c'est-à-dire devient non-assimilable.

Les chimistes de Lille ne sont pas de cet avis. Pour eux, rien ne se perd et l'on doit toujours retrouver l'acide phosphorique.

Le ministère public appelle l'attention du Tribunal d'une façon toute spéciale, sur une matière où il est si facile de se tromper. Il faut sévir, ces fraudes atteignent la fortune publique.

Me Delemer présente la défense de M. Block.

Le Tribunal, attendu que Bloch a trompé D.... sur le dosage des phospho-guano normal, condamne Bloch à 2 000 fr. traints par d'amende, fixe à un an la durée de la contrainte par corps, ordonne que le jugement sera inséré par extrait dans l'*Echo du Nord*, le *Mémorial*, le *Propagateur* et le *Progrès du Nord*, journaux qui s'impriment à Lille.

Voici le relevé comparatif annuel des opérations de Conditionnement de la région :

ANNÉES	LAINES PEIGNÉE		LAINE FILÉE	
	1877	1878	1877	1878
Tourcoing	9.0[illegible]	9.877.70[illegible]	818.912k	8[illegible].832k
Roubaix	[illegible]	10.721.72[illegible]	8[illegible].737k	1500[illegible]
Reims	4.000.167k	3.954.173k	331.40[illegible]	309.6[illegible]
Amiens	1.625.262k	1.59[illegible].07[illegible]	170.827k	141.[illegible]
Fourmies	771.64[illegible]	1.002.401k	270.414k	257.80[illegible]
Totaux	28.715.470k	29.989.170k	2447.653k	8914.170k

Ephémérides Roubaisiennes

11 JANVIER 1852. — Décret qui amène une nouvelle organisation des *gardes nationaux pompiers volontaires*. L'article 8 du règlement organique du 18 octobre 1853, dispose que dans le cas d'organisation de la garde nationale, le corps de pompiers en formerait la première compagnie et prendrait la tête du bataillon.

TIRE LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

23 DÉCEMBRE 1834. — M. Louis Dervaux est nommé secrétaire de la Mairie de Boudues.

Nous constatons cette date, parce que le personnage qui en est l'objet est un homme de mérite, d'une instruction et d'une piété profondes.

Il est l'auteur d'un livre estimé l'*Histoire de Bondues*, publiée en 1854, et mise au rang des meilleurs ouvrages d'histoire du Nord.

M. Louis Dervaux était membre de la Commission des Hospices et du Conseil de fabrique de Bondues. Il est mort dans cette localité, le 23 janvier 1867, à l'âge de 57 ans.

G. B.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 janvier. — Jenny Nys, rue de la Croix, 36. — Louis Vaillant, rue de la Chapelle-Carrette. — Anna Catteau, rue de l'Ommelet, 3. — Clotilde Debaye, dans un bateau en station près la pont. — Hermance Jouenne, rue de Lannoy. — Hélène Vandenbrocke, rue de Croix, 5.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 janvier. — Paul Bogaerts, 63 ans, débourreur, rue Sainte-Elisabeth, 3 — Victoire Ledru, 74 ans, ménagère, rue de Blanchemaille, 74. — Catherine Dessauvage, 60 ans, ménagère, rue de l'Ouest. — Auguste Braemt, 57 ans, chapelier, dans la Gare. — Ernest Dumoulin, 25 ans, tisserand, Hôtel-Dieu, — Pauline Gervois, 3 mois, rue des Longues-Haies. — Henri Camus, 6 jours, rue St-Jean, 53.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 janvier. — Gustave Isembart, Mancense. — Auguste Samyn, Pont de Neuville. — Jeanne Simoens, rue des Orphelins.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 janvier. — Jean-Baptiste Delplanque, 1 mois, Croix Rouge. — Constant Potie, 6 ans, 5 mois, rue du Haze. — Marie Prouvost, 27 ans, 11 mois, épouse de Charles Victor, rue de la Folie.

CONVOI FUNÈBRES & OBITS

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église de Wattrelos, le mercredi 15 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri VANDERMEERSCH, époux de Dame Delphine VERNAELDE, décédé à Wattrelos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 65 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré le lundi 13 janvier 1879, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joseph-Florentine WAEGEMAEKER, veuve de Monsieur Louis LEFORT, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1878, à l'âge de 69 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 14 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Appoline GILAIN, épouse de Monsieur Désiré BAYART, Docteur en médecine, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1877, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 14 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Alphonsine-Fidéline NOTTE, veuve de Monsieur Louis Ribeaucourt, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1878, dans sa soixante-quatorzième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DUPIRE, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1878, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix le lundi 13 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles DELPORTE, époux de Dame Catherine D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1878, dans sa cinquante-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— Les journaux de Douai racontent qu'une audacieuse agression nocturne vient d'avoir lieu dans cette ville.

Lundi dernier, vers dix heures et demie du soir, M. S... rentrait à Douai par la route de Valenciennes. Au-dessus du passage à niveau de la porte de Valenciennes il fut assailli par deux individus qui le frappèrent et lui firent des contusions heureusement sans gravité. Il parvint à leur échapper et voyant de la lumière dans le cabaret de M. Legrux, il courut s'y réfugier.

Dans la maison se trouvaient M. Legrux et un de ses parents, M. X... de Courchelettes. Ce dernier se disposant à retourner chez lui par le chemin des Ecrocheurs, changea d'avis et décida qu'il passerait par la ville, afin d'accompagner M. S... Ils n'eurent pas fait quarante mètres qu'ils virent derrière eux deux individus causant à voix basse. M. S... les reconnut comme ses agresseurs. Son compagnon proposa de changer de trottoir et de ne répondre à aucune de leurs paroles. Aussitôt, ces deux individus passèrent aussi sur l'autre trottoir, et se plaçant devant eux, leur dirent : Vous ne passerez pas ! Ces paroles étaient à peine prononcées que M. X... reçoit sur la tête un coup porté par un objet lourd qui fit jaillir le sang. Il appela du secours. Le factionnaire de garde à la poudrière intervint pour le tirer d'affaire.

M. X... rentra chez M. Legrux où les soins nécessaires lui furent donnés et M. S... regagna sa demeure. Une enquête est ouverte sur ces agressions, dont les auteurs sont connus.

— Nous avons annoncé que, le 19 décembre, le bateau de Boulogne *Volonté de Dieu* avait été jeté sur les bancs de la Somme, près de Berg, et que les quatre hommes qui le montaient avaient disparu. Le *Mémorial d'Amiens* dit qu'on vient de retrouver leurs cadavres près de l'endroit où leur bateau s'était échoué. Le patron, nommé Malfoy, avait à la tête la marque d'une large blessure.

— Mardi, vers dix heures et demie du matin, il a été trouvé dans le ravin des Essarts, qui fait la limite des communes du Cateau et de Saint-Benin, un fœtus humain de 6 mois, du sexe masculin; c'est Mme Drache, débitante au chemin de Saint-Benin, qui a découvert cet enfant mort-né, enveloppé dans un tablier de toile bleue. Une enquête est ouverte.

Alf. Lemaître, âge de trente-trois ans, peintre au chemin de fer d'Anzin, peut se vanter de l'avoir échappé belle, grâce à sa présence d'esprit. Etant de service sur la voie, il avait été forcé, le mécanicien ayant lâché les vapeurs de sa machine, de passer sur une autre voie, où il fut renversé par la machine d'un train qui manœuvrait, mais il est tombé heureusement entre les rails où il est resté couché jusqu'à ce que le train fut passé. Il n'a reçu que des contusions sans gravité.

— On vient d'arrêter dans la commune de Mauroy, près de Cambrai. Ch. Bricout voyageur et horloger à Saint-Quentin, au moment où il émettait de fausses pièces de 2 fr. à l'effigie du roi Léopold de Belgique (1867) contre des consommations prises dans les cabarets. Cet individu a été mis à la disposition du parquet de Cambrai.

— La Société de secours mutuels des mines d'Anzin, est dans la désolation. Elle avait pour caissière la veuve Pol, marchande à Saint-Vaast, qui tenait le coffre-fort.

Dans la nuit 6 au 7 janvier, on a pénétré en brisant une fenêtre et une vitre dans la maison, avec les instruments nécessaires à l'effraction du coffre-fort.

Ils ne s'en servirent pas. Le coffre-fort n'était pas scellé, de sorte qu'il leur fut facile de l'emporter avec son contenu, s'élevant à plus de 5,000 f.r.

Jusqu'ici, on n'a aucun indice de nature à faire connaître les coupables.

— Lundi, un pénible accident est arrivé dans la commune de Bugnicourt. Une vieille femme qui gardait les enfants de son fils, absent de la commune pour son travail, avait laissé seuls dans la maison deux petits garçons, dont l'un âgé de trois à quatre ans. L'aîné en l'absence de sa mère, se prit à tirer de la paille hors de son lit et s'amusa à la faire flamber au poêle. Le feu se mit à ses vêtements. Il fut horriblement brûlé. Le plus jeune fut sauvé par les voisins que les cris horribles des enfants attirèrent et qui, pour entrer dans la maison, durent enfoncer les croisées. Les enfants, en effet, ou le vent, avaient fermé la porte.

L'aîné a été enterré mercredi. L'autre est considéré comme hors de danger, bien qu'à demi asphyxié au premier moment par la fumée.

— On écrit de Dunkerque, à l'*Echo du Nord*, le 9 janvier :

« Le vapeur anglais *Hartlepool*, de 415 tonneaux de jauge, capitaine Sharp, venant de Riga, et en dernier lieu de Hull où il était entré en relâche pour réparer des avaries, a touché sur le banc en entrant au port. Il s'en est retiré et est venu s'accoster le long de l'estacade Ouest, tout à fait à son extrémité.

» Faisant déjà un peu d'eau et échouant sur un banc de cailloux, l'arrière s'est ouvert et le vapeur est actuellement coulé au même endroit. Il est chargé de chanvre, de graine de colze, etc. La mer est trop grosse pour qu'il soit possible de travailler au sauvetage.

» Quant au *Robert Tudemaun*, dont nous avons annoncé l'échouement il y a quelques jours, on n'a pu jusqu'à présent décharger que 80 tonneaux environ. Mais comme ce navire est crevé par le fond et que la mer est très forte, il est à craindre qu'on ne puisse sauver davantage et que tout ne soit totalement perdu. La cargaison de blés est d'ailleurs actuellement tout à fait avariée. »

— Le conseil municipal d'Orchies vient de supprimer la somme de trois cents francs, allouée à l'un des vicaires de la paroisse pour célébrer une messe basse chaque dimanche à onze heures.

— Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un cadavre avait été retiré de la Haute-Deûle, à Dourges. La mort, remontant à une quinzaine de jours, semblait devoir être attribuée à un crime; mais il résulte des constatation médicales que cette supposition était erronnée; la mort a dû être accidentelle. Le noyé est un nommé Nicolas Lacroix, âgé d'une trentaine d'années et originaire de Sedan.

Belgique

— La navigation sur la partie de l'Escaut qui fait la frontière entre la Flandre Occidentale et le Hainaut est interrompue. A *Saint-Léger*, l'eau est parvenue jusqu'aux voûtes qui servent de support au tablier du pont; à la bifurcation du canal d'Epierres, une croute épaisse et solide de glace retient tous les bateaux forcément immobiles. Ce qui ne manque pas de faire subir aux bateliers, dont la majeure partie *chargeat* du charbon pour le Nord de la France, une perte assez considérable de temps et d'argent.

— Un incendie violent a éclaté avant-hier matin, vers 5 h 1/2, dans les magasins de déchets de MM. Butterworth et Cie, situés au Dock de Gand. Les bâtiments sont devenus la proie des flammes, et les secours les plus rapides n'ont pu maîtriser l'élément destructeur auquel les marchandises emmagasinées offraient une proie assurée.

— Le dernier steamer de Zanzibar nous apprend, écrit-on à l'*Indépendance*, que quatre caravanes, parmi lesquelles l'expédition belge en Afrique, sont détenues par un chef à Mwarougogo.

— On nous écrit d'Audeghem, près de Termonde, le 6 janvier :

« C'était le jour des rois. Tout-à-coup, vers 10 heures du soir, un cri lugubre retentit par le village; deux hommes venaient d'être écrasés sur la voie ferrée. Le mechiniste du train qui venait de passer avait jeté au chef de station ce cri : « Nous avons écrasé deux hommes près du pont. » Le chef de station se mit aussitôt à la recherche des deux victimes.

« A sept cents mètres environ de la gare, entre Audeghem et Termonde, un affreux spectacle s'offrit à ses yeux. Il trouva, épars çà et là, sur la voie, des membres hideusement mutilés. Les figures, noyées dans le sang, étaient méconnaissables.

» Le chef de station fit transporter dans la baraque du chemin de fer la plus proche tous ces lambeaux humains : deux jambes et un bras complètement séparés du tronc et un corps dont la tête était à demi fracassée. Les premiers soins furent donnés par le chef de station qui put établir bien vite l'identité des malheureuses victimes : la première était un nommé François G., boulanger à Audeghem; la seconde fut reconnue pour être le nommé Aloys A., fermier au même village; jeunes gens de 27 ans environ, amis intimes, de très-bonne famille et d'excellente réputation. Ils courtisaient deux sœurs habitant Saint-Gilles (faubourg de Termonde) et revenaient de voir leurs fiancées, lorsque ce terrible accident est arrivé.

— Tout le monde sait l'affectueuse estime que Léopold II porte au prince de Ligne. Le Roi, sachant le prince retenu chez lui, par une indisposition dit, la veille de l'an, à l'un des fils de ce dernier qu'il avait lui-même, dans la soirée, exprimer à l'honorable président du Sénat les souhaits qu'il formait pour le rétablissement de sa santé, et en effet, le 31 décembre, vers onze heures du soir, la voiture du souverain s'arrêtait devant l'hôtel de Ligne, au n° 50 de la rue Royale.

Un laquais sonne... Au bout de quelques minutes l'on ouvre... Pas une lanterne allumée, pas un des huit domestiques de l'hôtel n'est là pour recevoir Sa Majesté. Tous avaient jugé bon d'aller réveillonner un brin, sachant leur maître alité.

Le concierge, ébahi devant l'auguste visiteur, le conduit, en se frottant les yeux, jusqu'à la chambre à coucher du prince où le serviteur qui le veille; ne s'attendant à aucune visite à pareille heure et ne reconnaissant pas le Roi, lui déclare carrément qu'il ne peut le laisser entrer. Le Roi se rendit compte aussitôt qu'une méprise devait avoir eu lieu et que le prince avait oublié de prévenir son père de la visite annoncée.

Il se borna à sourire avec bienveillance et s'empressa de regagner sa voiture. Par malheur celle-ci avait disparu, le cocher, au lieu de la faire stationner, avait jugé bon de faire promener quelques minutes les chevaux. Il s'ensuivit que le Roi dut rentrer à pied au palais par une pluie battante. L'on juge de l'accueil que la princesse de Ligne fit le lendemain à son personnel de domestiques. Ceux-ci ne sont pas encore remis de leur émotion.

Faits Divers

— Un accident des plus graves s'est produit mercredi dernier, près de Tours. Une noce s'était réunie dans une auberge du voisinage pour le repas et pour le bal.

Au moment où le bal était le plus animé, le plancher s'est écroulé et tout le monde a été précipité dans l'étage inférieur.

Le marié et la mariée ont été tués, ainsi que trois invités ; sept ou huit autres personnes ont été grièvement blessés.

— On écrit au *Propagateur picard* :

» Un accident épouvantable vient d'avoir lieu à Hangest-en-Santerre.

» Samedi, vers trois heures de l'après-midi, les enfants de M. Rousseaux, cultivateur, jouaient dans la cour de la maison paternelle, lorsqu'en s'appuyant contre la porte peu solide d'un puits ils furent précipités dans l'abîme.

» Après plusieurs tentatives, le sieur Fafet, manouvrier, demeurant à Contoire, parvint à remonter les deux enfants, qui avaient cessé de vivre.

» Le cadet, Gustave Rousseaux, âgé de 3 ans, était noyé, et l'aîné, César, âgé de 5 ans, a été trouvé gisant le crâne fracassé, dans une excavation du puits, où il avait été arrêté dans sa chute. »

— On lit dans l'*Express*, de Mulhouse :

Mardi dernier, à Wurzbourg, la femme Burger a été soudainement prise d'aliénation mentale et a commis un quadruple meurtre.

Sa furie se porta d'abord sur ses trois enfants, une petite fille de dix ans et deux de neuf et deux. Elle les tua tous trois à l'aide d'une hache. Ensuite elle frappa un autre enfant de huit ans à la tête. Le pauvre petit fut littéralement décapité. Cette terrible scène se passait pendant l'absence du mari et de son fils. Désespérée de son action, lorsqu'elle revint à la raison, l'infortunée se porta un profond coup à la gorge avec un tranchet de cordonnier.

Les cinq victimes ont été transportées encore vivantes à l'hôpital. Mais elles n'ont pas survécu longtemps.

— Le *Corrézien* mentionne une triple évasion qui vient d'avoir lieu dans la maison d'arrêt d'Ussel.

Les nommés Leconnet, Bouvard et Dupuy, condamnés les deux premiers à cinq ans de réclusion et le dernier à six mois de prison pour vols, se sont enfuis, pendant la nuit du 4 janvier.

Dès le matin, les brigades de gendarmerie d'Ussel et des environs ont été sur pied, pour rechercher les fugitifs.

Aux dernières nouvelles on était sur leurs traces.

Cette évasion s'est produite, dit-on à Ussel, par la faute du gardien qui aurait négligé, dans un moment d'abandon bachique, de fermer certaine porte avec toutes les précautions voulues.

— *Le Petit Marseillais* raconte qu'un conseiller municipal de la commune d'Auriol, M. Julien A..., âgé de quarante-six ans, s'est suicidé dimanche soir.

Il devait se marier et tout était prêt pour la célébration du mariage. L'on n'attendait plus que quelques pièces, que le messager de Marseille apporta le matin. M. A... refusa de les recevoir, et s'enfermant dans sa chambre, il se tira à la tempe droite un coup de pistolet. La balle a traversé la tête et est allée s'aplatir sur une poutre du plafond. La mort a été instantanée.

— UN PIGEON MESSAGER. — Une course a eu lieu, en Angleterre, entre un pigeon messager et un train express. La distance à parcourir était de soixante-seize milles et demi pour les rails, de soixante-dix milles pour les airs. Le pigeon a été vainqueur, atteignant sa destination vingt minutes avant l'arrivée du train, battant la vapeur avec une avance reconnue de dix-huit milles.

L'oiseau est un pigeon appartenant à la race des pigeons-voyageurs belges.

— LE FRÈRE DE TROPPMANN. — Le *Figaro* donne quelques détails sur Troppmann, le frère de l'assassin de la famille Kinck, dont nous avons annoncé l'arrestation comme faux monnayeur.

Troppmann vivait à Cernay avec sa femme et sa petite fille ; il exerçait la profession de serrurier. Un jour, étant allé faire quelques travaux dans une fabrique, il admira, soupesa, et demanda à emporter un morceau de métal dont on se sert pour faire des appliques sur les rouleaux de gravure à indienne. On le lui laissa emporter.

Il y a un mois environ, il vint dans la même maison demander le réglement de sa facture, en disant qu'il cessait le métier de serrurier parce que ça n'allaient plus. A la question qu'on lui fit : comment il ferait pour faire vivre les siens? il répondit qu'il allait demeurer dans une petite maison isolée près de Brunstadt, à six lieues de Cernay. Il ajouta qu'avant la fin de l'année il serait autorisé à changer son nom maudit contre celui de *Gutt*, qui veut dire *bon*, qui était le nom de sa mère.

Trois semaines après, il émettait à Cernay, par l'entremise d'une femme, mère de quatre enfants, qu'on dit être sa maîtresse, sept pièces d'or de 10 marks. Les six premières passèrent, mais la septième qu'on voulut changer